

**DEPARTEMENT  
de la Meuse**

-----  
**Arrondissement  
de Verdun**  
-----

Communauté de Communes  
du Territoire de Fresnes en Woëvre

---

**DELIBERATION du  
Conseil Communautaire**

**MANDAT 2020-2026**

---

**Délibération n° 20241205\_012**

**Objet : Développement économique – Pôle entrepreneurial –  
renouvellement de la convention pluriannuelle d’objectif**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à vingt heures, la Communauté de Communes du Territoire de FRESNES EN WOEVRE étant assemblée en session ordinaire, à la salle socio-culturelle de Fresnes en Woëvre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier ALEXANDRE.

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 novembre 2024**

Etaient présents (33) : MM. les Délégués Communautaires des 32 communes adhérentes.  
François JAMIN ; Dominique MOUSSA ; Arnauld LECLAIR ; Mickael WANHAMM ; Jean-Luc PIERRE (P) Martine WINGER-GALTIÉ ; Alain BRIZION ; Jean-Paul BOLOT (P) ; Christophe JOB ; Jérôme STEIN ; Danielle LEPRINCE ; Michel MAZZOLA ; Alain LABISSY ; Jean-François NOTTEZ ; Éric PARANT ; Christine FRIZON ; Jérôme AUBRY ; Michel MARCHAND (P) ; Audrey OLLINGER ; Michel DOLADILLE (P) ; Mickael ADAM (P) ; Christian GIANNINI (P) ; Marie-Astrid STRAUSS (P) ; Henri HUYNEN ; Yves BRIZION ; Daniel BRETON ; Rémy MICHEL ; Frédéric THIRY ; Cyril WARIN ; Stéphanie PERIN ; Jean-Marie BLOUET ; Didier ALEXANDRE (P) ; Olivier LADOUCETTE

Absents ayant donné pouvoir (8) : Franck LEGRAND donne pouvoir à Didier ALEXANDRE ; Jean-Marie LIGNOT donne pouvoir à Jean-Paul BOLOT ; Claude JAMIN donne pouvoir à Christian GIANNINI ; Christelle ALEXANDRE donne pouvoir à Michel MARCHAND ; Alain LAMBERT donne pouvoir à Michel DOLADILLE ; Raphael MARCHITTI donne pouvoir à Mickael ADAM ; Sylvie STRAUSS donne pouvoir à Marie-Astrid STRAUSS ; Anne CORCELLUT donne pouvoir à Jean-Luc PIERRE.

Absents excusés (2) ; Samuel BORTOT ; Jérôme AUBRY.

Absents (4) : Sylvie PARIS ; Roger FABE ; Laurent JOYEUX ; Jean-François MANGIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de Communauté.

M. Xavier PIERSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Le Président propose aux Membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association ALEXIS Grand Est, la Codecom du Pays d'Etain et la Codecom du Territoire de Fresnes.**

Par délibération n°20230927-009 le Conseil Communautaire autorisait le président à signer l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2020/2022, prorogeant la durée d'application jusqu'au 31/12/2023. Conformément à l'article 2 de l'avenant n°1, la convention ne peut être prorogée au-delà de l'année 2023 et une nouvelle convention doit être élaborée et validée entre les parties.

**Rappel des axes structurant du Pôle Entrepreneurial :**

- Un espace pour accompagner individuellement les créateurs et repreneurs en les inscrivant dans une dynamique collaborative
- Une offre de services diversifiés et répondant aux besoins des créateurs/ repreneurs
- Un lieu fédérateur et un espace de vie pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire des deux Codecoms
- Un espace fabrique de projets
- Un espace d'expérimentation et de production

**Rappel des conditions financières :**

La participation des CC au fonctionnement du Pôle s'élève à 30 000€ par an, répartis entre les collectivités selon le nombre d'habitants, soit :

- 18 000 € pour la CC du Pays d'Etain
- 12 000 € pour la CC du Territoire de Fresnes

La nouvelle convention est conclue pour une durée de 3 années et pourra être prorogée par avenant.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 25.11.2024,

**Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (33 voix pour + 8 pouvoirs pour).**

- **D'AUTORISER le président à signer la Convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 entre l'association ALEXIS Grand Est, la Codecom du Pays d'Etain et la Codecom du Territoire de Fresnes, dans le cadre du Pôle Entrepreneurial, annexé à la présente délibération ;**
- **D'ATTRIBUER une subvention annuelle à hauteur de 12 000€ à l'association ALEXIS Grand Est pour le fonctionnement du Pôle Entrepreneurial.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté de Communes.

*LE PRESIDENT CERTIFIE :*

- *le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa transmission en Sous-Préfecture le :*
- *que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la CODECOM.*